

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_30
id. 4755

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SÉCURITÉ INCENDIE DE L'EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE CAUSSADE

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil général a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la directrice du centre hospitalier de Caussade sollicite une aide départementale en vue de réaliser 3 tranches de travaux prioritaires de mise aux normes de l'EHPAD « Le Jardin d'Émilie » à Caussade.

Les travaux de désenfumage prescrits font suite à un avis défavorable de la commission de sécurité et à une injonction de Monsieur le Préfet de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais. La réalisation de ces mises aux normes va s'effectuer selon 3 tranches de travaux successives pour les 3 services concernés.

Le plan de financement de l'opération, dont le coût global ressort à 712 554,59 € TTC, s'établit comme suit :

	Tranche 1 (PAEM-SDB 00606)	Tranche 2 (PAEM-SDB 00607)	Tranche 3 (PAEM-SDB 00609)	TOTAL
Subventions Département	30 500,00 €	30 500,00 €	30 500,00 €	91 500,00 €
Autofinancement	174 271,42 €	134 208,56 €	312 574,61 €	621 054,59 €
Total financement TTC	204 771,42 €	164 708,56 €	343 074,61 €	712 554,59 €

La réalisation de ces travaux a fait l'objet d'un accord de principe du Département par courrier du 28 novembre 2018.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées, l'attribution d'une subvention départementale de 91 500 € à l'EHPAD « Le Jardin d'Émilie » à Caussade pour des travaux de mises aux normes sécurité incendie ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous fonction 538 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC